

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU LUNDI 07 NOVEMBRE 2011

Etaient présents : MM. BARRAS Jean, VUAILLAT Bernard, VAN DAMME Alain, Mmes DURAFFOURD Catherine, MATHIEU Christine, MM. DOUSSET Matthieu, GROSCARRET Mickaël, JULLIARD Jean-Pierre.

Excusés : MM. HEDUY Christophe, GROSCARRET Jérôme, MATHIEU Michel.

Secrétaire de séance : M. JULLIARD Jean-Pierre.

1°) **Approbation du PV de la réunion du 03 octobre 2011**

Pas d'objection - PV approuvé à l'unanimité.

2°) **Chaufferie Bois**

M. le Maire présente l'analyse de l'ouverture des plis pour la maîtrise d'œuvre chaufferie bois.

Deux cabinets ont répondu à l'appel d'offres :

- la société SYNAPSE Construction basée à OYONNAX pour un montant de 36.410,00 € H.T. soit 43.546,36 € T.T.C. dont 7.176,00 € T.T.C. pour le 2^{ième} contractant M. PERNICI, architecte.

- la société ENERPOL Ingenierie basée à AMBERIEU-EN-BUGEY pour un montant de 38.400,00 € H.T. soit 45.926,40 € T.T.C. dont 19.748,35 € T.T.C. pour le 2^{ième} contractant Société COSINUS SA et 5.970,43 € T.T.C. pour le 3^{ième} contractant société Espace Projet.

La durée de l'étude est fixée à 29 mois, le montant des travaux est estimé à 320.000,00 €.

Suite à l'ouverture des plis par la commission d'appel d'offre et l'analyse technique des 2 offres par Hélianthe le conseil retient la proposition de la société SYNAPSE Construction la moins disante en considérant que les 2 offres se valent techniquement.

3°) **Finances : DM, divers devis**

3-1. Divers devis :

Devis de la société Dorrego pour l'application de deux couches de lasure sur le dessous de toit de l'église et sur les bandeaux. Accepté.

Devis de la société SICOMETAL pour une saleuse – 10.240,00 € H.T. Devis accepté.

3-2. Décision modificative :

Décision modificative prise pour l'inscription de 10.000,00 € pour le SIVU des 3 Villages pour le financement de l'étude du projet de ferme et l'ajustement des comptes pour l'achat de la saleuse et les travaux de l'église.

3-3. Tarif Epareuse :

Le tarif est fixé à 80 €/heure pour l'élagage des chemins des particuliers.

4°) Délibérations diverses

4-1. Indemnité du Trésorier :

Refus justifié par le manque de précision sur l'utilisation de cette indemnité de conseil.

4-2. Délibération pour fixation des tarifs de secours sur les pistes pour la saison 2011-2012.

4-3. Travaux Gendarmerie

Une convention est prise avec les communes de Champfromier, Lélex et Mijoux pour une participation de 550 € par commune pour les travaux de mise en conformité des installations électriques de la Gendarmerie. Refus de la commune Confort.

La commune de Chézery prend en charge le solde des travaux soit 2.978,52 € T.T.C.

4-4. Local La Petite Lucarne

M. le Maire donne la liste des travaux à faire en précisant que la fourniture sera prise en charge par la commune : remplacement des huisseries, isolation et terrassement devant l'atelier.

La Sogedo doit intervenir pour le remplacement du compteur d'eau, inutilisable.

Des devis seront demandés pour l'électricité et la plomberie.

Il est décidé de signer avec la société La Petite Lucarne un bail de location à titre gratuit jusqu'au 31 décembre 2011 étant donné l'état actuel du local. Un nouveau bail de location sera établi en 2012.

4-5. Echange terrains MERMILLON Gilbert

Accord de M. MERMILLON Gilbert pour l'échange d'une parcelle communale cadastrée section AA n° 135 contre une bande de terrain de 1,5 m le long de la rivière pour permettre la jonction pédestre entre la fromagerie et le camping.

4-6. Primes 2011

Le Conseil fixe le montant des primes allouées au personnel communal pour l'année 2011.

5°) Urbanisme : dossiers en cours

Certificats d'urbanisme d'information :

- Me Gauvin-Berrod : Menthières (Carry/Thibert-Vassieux)
- Me Gauvin-Berrod : La Petite Bossonna (Bonnenfant/Groscarret Mickaël)
- Me Gauvin-Berrod : Le Combet – Noirecombe (Thomasset/Delorme)
- Me Gauvin-Berrod : L'Epéry (échange Nicollet/Duraffourd)

Droit de préemption :

- Bertin/Macero : La Petite Bossonna
- Carry/Thibert : Le Randu
- Carry/Vassieux : Le Randu
- Bonnenfant/Groscarret Mickaël : La Petite Bossonna
- Nicollet/Duraffourd : L'Epéry (Echange terrains)

Déclaration préalable :

- Commune de Chézery : Atelier « La Petite Lucarne »
- Hinsky Christophe : Création d'une fenêtre
- Badel Patrick : Fermeture partielle de la terrasse

PLU : compte-rendu de la dernière commission. La prochaine réunion est fixée au 23 novembre avec les responsables du SCOT.

6°) Révision des contrats de location de la gendarmerie

Le loyer annuel des logements de la gendarmerie est porté à 18.284,38 € et 7.914.01 € pour les locaux de service à compter du 1^{er} janvier 2012.

Entretien des locaux : La Gendarmerie dénonce le contrat d'entretien des locaux à compter du 1^{er} janvier 2012. M. le Maire précise que le nouveau titulaire du contrat, la société ONET, a l'obligation d'assurer la continuité des contrats de travail du personnel.

7°) Questions diverses

Ruffey-lès-Beaune :

Seulement 15 personnes sont inscrites à la sortie des 19 et 20 novembre. Un rappel sera fait dans les journaux. La location d'un car n'étant pas justifiée, le déplacement se fera en voitures particulières.

Camping :

Contrôle de la société CERES effectué pour le classement 2 étoiles. Le dossier est en cours.

La société Pierre & Bois est intervenue pour les malfaçons constatées sur le bloc sanitaire.

Le doublage des chalets par les employés communaux sera fait prochainement.

Une délimitation végétale des emplacements est étudiée et sera réalisée prochainement.

Colombarium :

Mme Françoise FAVRE demande le rapatriement de l'urne funéraire de son père sur Champfromier.

Le Conseil accepte, précise qu'un remboursement de 50 % du prix de la concession sera effectué et demande la remise en état de la plaque et des visseries.

Urgence cardiaque :

Le défibrillateur sera installé sur le bâtiment de l'Agence Postale, reste à définir les modalités de formation du personnel communal et des personnes extérieures.

Voirie :

Noirecombe : l'écoulement des eaux pluviales ruisselant des toits des maisons Tendon et Rinaldi dégrade la route. Mme Tendon s'engage à participer financièrement à la réalisation de son évacuation par la commune, Mme Rinaldi n'a pas donné suite à ce jour. Le goudronnage de la route ne se fera pas tant que ces travaux n'auront pas été réalisés.

La Rivière : demande de M. HINSKY pour nivellement de gravier sur le chemin communal. Accepté.

Demande de stage :

Suite au refus de l'inspection académique pour effectuer un stage à l'école maternelle, une élève de 3^{ième} sollicite la commune pour réaliser ce stage d'une semaine à la garderie, au secrétariat et la cantine. Accepté.

Le rapport de la société SALENDRE sur l'éclairage public est consultable en Mairie. Les armoires des postes Leschère, Epéry, Rosset et Verney sont à revoir ; une demande de devis sera adressée à la société Salendre. Une remarque sur la puissance des ampoules (100-150 W) est faite, une seule ampoule est à 55 W.

Les rapports annuels sur la Gestion Valorisation des Déchets et sur l'eau assainissement sont disponibles sur le site internet de la CCPG.

Le conseil décide la prise en charge financière du repas de fin de saison des membres du fleurissement, en remerciement du travail accompli.

Le conseil d'école aura lieu le 22 novembre à 20h30 en Mairie de Chézery.

Une réflexion est engagée par la CCPG sur le périmètre et les compétences du Syndicat Mixte des Monts Jura, notamment en matière de promotion touristique. M. le Maire précise que le périmètre d'action du syndicat doit se cantonner au domaine skiable.

M. PROTON informe par courrier des suites données au dossier : création d'une Association Foncière Pastorale des alpages sous le Crêt de Chalam.

L'avance de trésorerie nécessaire au démarrage est évaluée à 2.000,00 €. Le Conseil accepte cette avance de trésorerie.

La SAFER organise une réunion le mardi 08 novembre concernant la ferme SALEZ.

Un courrier du Relais des Moines interpelle le Conseil sur le relèvement du taux de TVA sur les repas de la cantine. Il est demandé un soutien du Conseil qui n'a pas suivi, ne pouvant pas s'opposer à une loi de finance si celle-ci est votée par les assemblées.

Mme Catherine Duraffourd rappelle la formation informatique, tous les mercredis de 14 h 30 à 16 h 30 à partir du 09 novembre 2011. Le goûter au chalet de Lachat, à l'attention des séniors, à l'occasion de la semaine bleue a rencontré un vif succès.

La question de la constitution d'un Syndicat d'Initiative est posée par J.P Julliard ; cette action est suspendue dans l'attente de la clarification des statuts de la CCPG et de ce qui restera comme domaine d'action aux communes. Il n'est pas impossible que la discussion sur un OT de la vallée ne soit pas réactualisée à condition que l'option de support par le syndicat des 3 villages soit abandonnée.

La séance est levée à 23h00.

Le Maire,
Jean BARRAS.

Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre JULLIARD.

